

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

1 BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 10 Rue Pasteur 04600 ST AUBAN			Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 8 3 3 5 9 3 0 3 0 0 0 1 1			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 30062023					
			N-1 30062022					
			Brut 1					
			Amortissements, provisions 2					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 500	6 603	1 897	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	250 000	31 042	218 958	243 958
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC	500 000		500 000	
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 637 148	1 243 077	1 394 072	821 531
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	278 481	176 509	101 972	123 522
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
			Autres titres immobilisés	BD	BE	162		162
			Prêts	BF	BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	36 687		36 687
TOTAL (II)		BJ	BK	3 710 978	1 457 230	2 253 749	1 721 336	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	11 387		11 387	11 458
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	3 796		3 796	2 645
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	665 888	2 727	663 161	535 752
		Autres créances (3)	BZ	CA	35 070		35 070	30 827
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	95 474		95 474	17 281	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	64 944		64 944	43 102	
	TOTAL (III)	CJ	CK	876 559	2 727	873 832	641 065	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	4 587 537	1 459 957	3 127 581	2 362 401	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	36 687	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SARL 04 RECYCLAGE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES			Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :300.000.....)							DA	300 000	300 000	
			Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...							DB			
			Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)							DC			
			Réserve légale (3)							DD	30 000	30 000	
			Réserves statutaires ou contractuelles							DE			
			Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)							DF			
			Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)							DG	324 795	226 351	
			Report à nouveau							DH			
			RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)							DI	76 553	98 444	
			Subventions d'investissement							DJ	81 733	90 027	
			Provisions réglementées *							DK			
			TO TAL (I)							DL	813 081	744 822	
	Autres fonds propres			Produit des émissions de titres participatifs							DM		
		Avances conditionnées							DN	9 555	9 555		
		TO TAL (II)							DO	9 555	9 555		
Provisions pour risques et charges			Provisions pour risques							DP			
			Provisions pour charges							DQ			
			TO TAL (III)							DR			
DETTES (4)			Emprunts obligataires convertibles							DS			
			Autres emprunts obligataires							DT			
			Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)							DU	1 942 678	1 163 078	
			Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)							DV	55 376	80 103	
			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							DW	15 174	6 451	
			Dettes fournisseurs et comptes rattachés							DX	83 169	77 723	
			Dettes fiscales et sociales							DY	204 202	248 266	
			Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							DZ			
			Autres dettes							EA	4 346	32 404	
Compte régul.			Produits constatés d'avance (4)							EB			
		TO TAL (IV)							EC	2 304 945	1 608 024		
		Ecart de conversion passif * (V)							ED				
		TO TAL GENERAL (I à V)							EE	3 127 581	2 362 401		
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital							1B				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)					1C					
			Ecart de réévaluation libre					1D					
			Réserve de réévaluation (1976)					1E					
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *							EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an							EG	701 367	598 327		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP							EH	130 467				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

04 RECYCLAGE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 300 000 euros
Siège social : 10 rue Pasteur
04160 CHATEAU ARNOUX ST AUBAN
483 359 303 RCS MANOSQUE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 NOVEMBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 76 553 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 76 553 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 401 348 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 juin 2020 :

35 000,00 euros, soit 466,67 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Exercice clos le 30 juin 2021 : Néant

Exercice clos le 30 juin 2022 : Néant

Certifié conforme
La Gérance

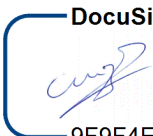
DocuSigned by:

9F9F4EE3848F439...

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels
au 30/06/2023

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
AMENDE	623	
REGUL PROVISION URSSAF TNS MR CRUZEL	815	
PROVISION CLIENT DOUTEUX FUSION TP	554	
SALAIRE 10 2022 INTERESSEMENT		879
GAIN SUR REGUL CSG/CRDS INT 21		55
REGUL COMPTE CLIENT		453
GAIN FRS VERMILLON AMETRANO		225
Rep. Sub. n°3		3 770
Rep. Sub. n°2		2 262
Rep. Sub. n°1		2 262
Totalisation	1 992	9 907

CERTIFIE CONFORME

DocuSigned by:

9F9F4EE3848F439...

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL 04 RECYCLAGE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	256 010	KE		KF	2 490		
CORPORELLES	Terrains				KG	500 000	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Com- posants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com- posants	M3	18 499	KS	1 885 165	KT		KU	767 759
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	159 023	KW		KX	14 518	
		Matériel de transport *				KY	101 197	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 236	LC		LD	507	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	2 648 620	LO		LP	782 784		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				1P	162	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	32 163	1U		1V	4 524			
TOTAL IV				LQ	32 325	LR		LS	4 524			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	2 936 955	ØH		ØJ	789 798	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	258 500	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	500 000	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	15 775	MK	2 637 148	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	173 541	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	101 197	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	3 744	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	15 775	NH	3 415 629	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW			
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ			
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	162	2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	36 687	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	36 849	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	15 775	ØL	3 710 978	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE	6 042	RF	25 000	RI		RJ	31 042
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 010	PF	593	PG		PH	6 603
TOTAL I		RK	12 052	RM	25 593	RN		RO	37 644
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 063 634	QA	195 218	QB	15 775	QC	1 243 077
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	103 962	QE	17 137	QF		QG	121 099
	Matériel de transport	QH	33 392	QI	19 002	QJ		QK	52 393
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 580	QM	436	QN		QO	3 016
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	1 203 568	QV	231 793	QW	15 775	QX	1 419 585
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 215 620	ØP	257 385	ØQ	15 775	ØR	1 457 230

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 173	6U	554	6V		6W	2 727
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 173	TY	554	TZ		UA	2 727
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	2 173	UB	554	UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE		UF					
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	36 687	UV	36 687	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	3 272		3 272			
	Autres créances clients				UX	662 616		662 616			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	3 950		3 950			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	31 120		31 120			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR						
	Charges constatées d'avance				VS	64 944		64 944			
TOTAUX				VT	802 589	VU	802 589	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	130 467	130 467						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	1 812 211	223 807	719 690	868 714				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	4 095	4 095							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	83 169	83 169							
Personnel et comptes rattachés		8C	45 811	45 811							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	61 269	61 269							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	94 167	94 167						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 956	2 956						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	51 281	51 281							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	4 346	4 346							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 289 771	VZ	701 367	719 690	868 714				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	824 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		51 281		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	175 485	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30062023		
I. RÉINTEGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 76 553		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	5 740		XE 6 417			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	677					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW 623			
	Amendes et pénalités		WJ	623		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7		22 890	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %										I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *										WN				
{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions										WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 6 000				
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3				
										TOTAL I		WR 112 483		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs										WV			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation										WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A										XB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										I6			
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .										WZ			
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *										XA			
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		ØV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)		PB			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5						
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9			Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 3 923		
	Dt dé d. exc (art 39 decies A)		YA	Dt dé d. exc (art 39 decies B)		YB	Dt dé d. exc (art 39 decies C)		YC	Dt dé d. exc. (art 39 decies D)		YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL								
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2				
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 3 923		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)								XI		108 560		XJ		
{ déficit (II moins I)														
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*														
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN		108 560		XO 0		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2058A - Réintégrations diverses
au 30/06/2023

Libellé	Montant
DONS	6 000
Totalisation	6 000

2058A - Déductions diverses
au 30/06/2023

Libellé	Montant
CREDIT IMPOTS FORMATION DIRIGEANT	323
REDUCTION IMPOT MECENAT	3 600
Totalisation	3 923

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise		SARL 04 RECYCLAGE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	35 642	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO	
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE															Néant ☐ *					
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB														
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	98 444			ZD	98 444													
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE														
						ZF														
						ZG														
	TOTAL I	ØF	98 444			TOTAL II	ZH	98 444												
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				
										Exercice N :				Exercice N-1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7 959 875)										YQ	598 264				558 311				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	181 544				282 340				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 93 051)										XQ	94 422				89 952				
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	36 033				77 706				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES)										ST	875 080				565 165				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	1 187 080				1 015 164				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	2 403				2 034				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS)										9Z	5 834				8 445				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	8 237				10 478				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	391 991				348 245				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	226 220				175 506				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *										ØB	336 082								
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK					%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0 ZR									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH									
	REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15% JK				Plus-values à 0% JL				
										Plus-values à 19% JM				Imputations JC						
Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15% JN				Plus-values à 0% JO						
										Plus-values à 19% JP				Imputations JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cédat 2059A-Détail...	15 775		15 775	
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
			⑩	19%	15% ou 12,80%	
⑦	⑧	⑨				⑪
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)	(Ventilation par taux)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[illegible]

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 04 RECYCLAGE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01072022		et clos le : 30062023	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	8	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 339 510	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	41 594	
TOTAL 1	OX	2 381 104	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	54	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF	667	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	720	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	499 322	
Variation négative des stocks	OQ	71	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	328 188	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	1 371	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	920	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	550	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	830 422	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 551 402
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	1 551 402
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	2 381 104	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	8	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		